SUR LES SENTIERS DE LA MICHNA

סולמות
יהדות • חינוך • תרבות

***Massekhet Chabbat* Chapitre 1 Michna 2**

Lorsque s'approche l'heure de Min'ha

לֹא יֵשֵׁב אָדָם לִפְנֵי הַסַּפָּר סָמוּךְ לַמִּנְחָה, עַד שֶׁיִּתְפַּלֵּל.
לֹא יִכָּנֵס אָדָם לַמֶּרְחָץ וְלֹא לַבִּרְסְקִי וְלֹא לֶאֱכֹל וְלֹא לָדִין.
וְאִם הִתְחִילוּ – אֵין מַפְסִיקִין.
מַפְסִיקִים לִקְרוֹת קְרִיאַת שְׁמַע, וְאֵין מַפְסִיקִים לַתְּפִלָּה.

Aa

On ne s'assoira pas devant le coiffeur lorsque s'approche [l'heure de] Min'ha, avant d'avoir prié.
On n'entrera pas au bain ou à la tannerie, ni on ne mangera, ni on ne jugera un litige.
Et si on a commencé, on ne s'interrompra pas.
On s'interrompt pour lire le Chéma, mais on ne s'interrompt pas pour faire la prière.

סָמוּךְ לַמִּנְחָה –
à l'approche de l'heure de Min'ha tous les jours
(à partir d'une demi-heure après la mi-journée, jusqu'au coucher du soleil)
לֹא יִכָּנֵס –
on n'entrera pas [au bain ou à la tannerie] également à l'approche de l'heure de Min'ha, avant d'avoir prié
לַמֶּרְחָץ – aux bains publics
בִּרְסְקִי – tannerie (atelier de travail du cuir) ; il s'agit d'un travail qui demande beaucoup de temps
לָדִין – rendre son jugement dans un procès
וְאִם הִתְחִילוּ – et si on a déjà commencé à faire l'une de ces activités
מַפְסִיקִים לִקְרוֹת קְרִיאַת שְׁמַע –
les Sages qui s'adonnent à l'étude de la Torah doivent cesser d'étudier la Torah pour lire le Chéma

Au cours de l'étude de cette Michna :

1. Vous connaîtrez les décrets des Sages énoncés dans cette Michna.
2. Vous comprendrez le *taam* de ces décrets.
3. Vous saurez qui a le droit de ne pas interrompre ses activités pour faire la *tefila*.

La structure de la Michna

Exercice 1

Cette Michna comporte deux parties :

1. Écrivez les deux derniers mots de la *récha* de la Michna.
   Aidez-vous des explications de termes pour différencier la *récha* de la *séfa*.

.....

.....

2. Écrivez un titre pour la *récha* de la Michna, et un titre pour la *séfa* de la Michna.

.....

.....

La *récha* de la Michna

Exercice 2

1. De quelle partie de la journée traite la *récha* de la Michna ?

.....

.....

2. Écrivez dans vos propres mots les activités que l'on ne doit pas faire à ce moment-là (cinq activités).

.....

.....

3. À quels domaines de l'existence appartiennent ces activités (besoins physiques, soins corporels, activités commerciales, activités intellectuelles) ?

.....

.....

Exercice 3

1. Pourquoi est-il interdit de s'engager dans ces activités à l'approche de l'heure de Min'ha ? Pourquoi ces activités sont-elles interdites justement avant Min'ha, et non avant les autres *tefilot* ?

.....

.....

2. Lisez attentivement la Michna et répondez à la question suivante : dans quel cas est-il permis d'effectuer ces activités à l'approche de l'heure de Min'ha ?

.....

.....

3. Écrivez d'autres exemples d'activités que l'on doit éviter de faire avant Min'ha.

Je pense que cette Michna porte sur la manière d'organiser notre temps. Est-ce que je sais planifier mon emploi du temps ? Est-ce que je veille à me réserver des moments pour les choses importantes de mon existence, ou est-ce que je me laisse porter au gré du vent ?

.....

.....

.....

.....

4. Quel principe général peut-on tirer de cette Michna, et que l'on peut également appliquer à d'autres domaines de l'existence ?

.....

.....

.....

La *séfa* de la Michna

« מַפְסִיקִים לִקְרוֹת קְרִיאַת שְׁמַע, וְאֵין מַפְסִיקִים לַתְּפִלָּה »,
« On s'interrompt pour lire le Chema, mais on ne s'interrompt pas pour faire la prière »

Rabbi Yo'hanan a dit : Leur enseignement [selon lequel on ne s'interrompt pas pour faire la prière], s'applique uniquement aux personnes comme Rabbi Shimon bar Yo'haï et ses amis, dont le travail est la Torah. Mais en ce qui concerne les gens comme nous – nous devons nous interrompre pour la lecture du Chéma et pour la *tefila*.
(*Guemara Chabbat daf* 11a)

Mais en ce qui concerne les gens comme nous, puisque nous interrompons l'étude de la Torah pour faire notre travail, a fortiori, nous devons interrompre [notre travail] pour faire la *tefila*.
(Commentaire de Rachi sur la Guemara)

Exercice 4

1. Lisez le passage de la Guemara ; à qui s'adresse le dernier *din* de la Michna ?

.....

.....

2. Pourquoi ces personnes n'interrompent-elles pas leurs activités pour faire la *tefila*, alors que nous devons le faire ?

.....

.....

Sur les sentiers de la Michna : Cahier de l'élève
Directeur de la rédaction des « *Halakhot* Expliquées » : **Rav Aviad Bartov** | Orientation et conseils pour les questions de *Halakha* : **Rav Yossef Tsvi Rimon, Directeur de *Soulamot* et Directeur du *Beit Midrach* de l'Institut Académique Lev** | Rédaction **: Ronit Dror, Moria Sorek, Havi Altman** | Directeur du Département Francophone: **Eliezer Shargorodsky** | Révision linguistique : **Israël Rosenberg** | Graphisme hébreu : **Studio Adi Tsour** | Illustrations : **Vered Harazi** | www.lamorim.org, **Dvorah Serrao**, Directrice de Lamorim | **Eliezer Schilt**, Expert Pédagogique Lamorim **Traduction** : Laure Halber **Graphisme français** : twindesigners.com | Contact : info@lamorim.org | © Tous droits réservés à *Soulamot* | Téléphone : +972(0)25474542 | Boîte postale 230 Alon Shevout 9043300 | office@sulamot.org | www.sulamot.org | אלון שבות, ה'תש"ף